



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ILE DE LA RÉUNION



CAP ELECTRICIEN

Diplôme du ministère de
l'Éducation nationale
de Niveau 3

Le titulaire du CAP électricien aborde toutes les compétences professionnelles liées au métier d'électricien depuis le point de production de l'énergie jusqu'aux utilisations.

Le titulaire du CAP électricien assume des activités professionnelles variées sous la responsabilité d'un personnel de qualification supérieure. Dans ses réalisations, il maîtrise les aspects normatifs, réglementaires propres aux installations électriques, de sécurité des personnes et des biens, il appréhende les aspects relationnels, de l'efficacité énergétique, de la protection de l'environnement et du développement durable.

Considérant les enjeux de la transition énergétique et l'évolution des techniques et des technologies numériques, le titulaire du CAP électricien met en œuvre et intervient sur les installations électriques et sur les réseaux de communication des domaines de la production, du transport, de la distribution, de la transformation et de la maîtrise de l'énergie électrique.

LES DÉBOUCHÉS :

- Electricien
- Installateur électricien, Installateur domotique
- Câbleur fibre optique, réseau, cuivre
- Monteur électricien
- Tableautier

SUITE DE PARCOURS :

- CAP monteur en installations thermiques
- Bac pro métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
- BP électricien

LES +++ DE LA FORMATION :

Plateaux équipés

Accès possible à l'internat, la restauration

Aide au petit équipements.

Possibilité de mobilité

CMA FORMATION

Centre de Formation de Sainte-Clotilde

0262 28 18 30

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est inscrite
auprès de la Préfecture sous le n° d'existence 98 97 022 98 97



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
ILE DE LA RÉUNION





CAP ELECTRICIEN

NIVEAU 3

PUBLIC

Contrat d'apprentissage : Jeunes âgés de 16 à 29 ans
Contrat de professionnalisation : à partir de 18 ans
Formation continue : Chef d'entreprise, Conjoint,
Salarié et Demandeur d'emploi

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉ-REQUIS

Soit titulaire de certains CAP
Soit jeunes issus de la classe de 3^{ème}

EQUILALENCES PASSERELLES

Pas d'équivalence
Passerelle : pas de passerelle

MODALITES ET DÉLAIS D'ACCÈS

Entrée possible tout au long de l'année pour une
entrée en formation principalement en août ou en
septembre. Intégration en formation dans les trois
mois du début du contrat d'apprentissage.
Admission sur dossier et possibilité d'entretien

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Dossier de candidature complété
Copie de la pièce d'identité
Curriculum vitae et lettre de motivation

TARIFS

Contrat en alternance : prise en charge selon les coûts
définis par l'OPCO de l'entreprise formatrice.
Stagiaires de la formation professionnelle : prise en
charge possible en fonction du statut et des droits
acquis.
Coût de la formation : nous consulter pour devis

VOS CONTACTS AU SERVICE APPRENTISSAGE

Saint-Denis : 0262 21 04 35 - Saint-Pierre : 0262 96 12 40
Saint-Paul : 0262 45 52 52 - Saint-André : 0262 46 62 00

Remplacer un matériel électrique

Valider le fonctionnement
d'une installation

Respecter les règles de sécurité

CONTENU PÉDAGOGIQUE

BLOCS DE COMPETENCES

- Réalisation d'une installation
- Mise en service d'une installation
- Maintenance d'une installation
- Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique
- Mathématiques et physique - chimie
- Éducation physique et sportive
- Prévention - santé - environnement
- Langue vivante (bloc facultatif)
- Mobilité (Bloc facultatif)

DURÉE

2 ans en alternance, 840 h en centre de formation
Durée adaptée en fonction des profils et des situations

MODALITES

Présentiel 1 semaine sur 3 en centre de formation

MODALITE D'EVALUATION ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Suivi pédagogique et évaluation des acquis en centre
de formation et en entreprise

Examen final ponctuel

La certification peut être acquise par blocs de
compétences capitalisables pour les candidats
préparant l'examen du CAP dans le cadre de la
formation professionnelle continue.

Les inscriptions aux examens sont conditionnées à la
validation du nombre d'heures de formation effectués
en centre.

L'obtention du diplôme se fait avec une moyenne
générale d'au moins 10.

MOYENS ET MÉTHODES MOBILISÉES

Accompagnement individualisé

Mise en situation de cas concrets avec des apports
théoriques et pratiques

Livret d'alternance ; Visite en entreprise

Moyens techniques : salles de formation, salles
informatiques, plateaux techniques modernes et
équipés

Encadrement : formation encadrée par des professeurs
de matières techniques et générales, ainsi que par un
maître d'apprentissage ou tuteur en entreprise



Accueil et handicap

Pour toute demande relative à des besoins spécifiques notre référent handicap est à votre disposition.

